

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 401**

présenté par
M. Cédric Roussel

ARTICLE 9 BIS

I. – Substituer aux mots :

« Sa décision »,

les mots :

« La décision du président ».

II. – En conséquence, après le mot :

« site »,

insérer le mot :

« internet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.